

**Délibération n°41**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
56

Nombre de votants :  
56

Date de convocation :  
24 mars 2021

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
07 avril 2021

**Objet : Accord-cadre à bons de  
commande de prestations de  
diagnostics de réseaux, essais et  
contrôle de réception :  
autorisation de signature**

**L'AN deux mille vingt et un, le mardi 30 mars**, le conseil communautaire, convoqué le 24 mars 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Roland, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires**.  
Mme PALASSE Brigitte, **suppléante**.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M BARBECOT Jacques *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric,
  - Mme BERTHELEMY Hélène *a donné pouvoir* à M RAYNAUD Jean-Louis,
  - M BRAULT Charles *a donné pouvoir* à Mme PIRES-BEAUNE Christine,
  - M GRENET Daniel *a donné pouvoir* à M CHASSAING Pierre,
  - Mme GRENET Michèle *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,
  - M HEBRARD Jean-Pierre *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice,
  - Mme HOARAU Catherine *a donné pouvoir* à M WEINMEISTER Nicolas,
  - M IMBERT Didier *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice,
  - Mme PERRETON Régine *a donné pouvoir* à M RAYMOND Vincent,
  - Mme ROUSSEL Sandrine *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,
  - Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à M CHASSAING Pierre,
  
  - M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,
- Absents :*
- M BOISSET Jean-Pierre,
  - Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
  - Mme PANIAGUA Murielle,
  - M PECOUL Pierre,

<> <> <> <> <>

**Secrétaire de Séance :** M DEAT Alain

**Rapport n°41 - Accord-cadre à bons de commande de prestations de diagnostics de réseaux, essais et contrôle de réception : autorisation de signature**

Vu le Code de la commande publique,  
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),  
Vu l'appel public à concurrence publié au BOAMP et au JOUE, et sur le profil d'acheteur de RLV,  
Vu l'analyse des offres,  
Vu la décision d'attribution prises par la Commission d'Appel d'Offres du 22 Mars 2021,

Considérant qu'une procédure de consultation divisée en 2 lots a été lancée pour l'attribution d'accord cadre à bons de commande, pour une durée d'un an renouvelable une fois, des prestations suivantes :

- Lot n° 1 : Diagnostics de réseaux dont les montants minimum et maximum annuel de commande sont évalués respectivement à 7 000 € HT et 30 000 € HT,
- Lot n°2 : Essais et contrôles de réception dont les montants minimum et maximum annuel de commande sont évalués respectivement à 20 000 € HT et 90 000 € HT,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres du 22 Mars 2021 a attribué :

- Le lot n°1 à la société SUEZ RV OSIS SUD EST (63800 COURNON D'AUVERGNE) pour un montant minimum annuel de 7000 € HT et un montant maximum annuel de 30 000 € HT,
- Le lot n°2 à la société SUEZ RV OSIS SUD EST (63800 COURNON D'AUVERGNE) pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et un montant maximum annuel de 90 000 € HT,

**Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement, et à l'unanimité, décide d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes nécessaires à leur mise en œuvre.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 31 mars 2021***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*